



**COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS
FORESTIERS ET MONTAGNARDS**

MÉMOIRE

Présenté par :

La MRC de La Haute-Côte-Nord

Le 30 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	Positionnement	3
2.	Territoire	3
3.	Vitalité et situation socio-économique.....	3
4.	Potentiel de développement éolien	4
5.	Potentiel de développement de la villégiature et autres droits.....	4
6.	Cohabitation harmonieuse des communautés	5
7.	Conclusion.....	5

1. Positionnement

D'entrée de jeu, la MRC de La Haute-Côte-Nord n'envisage pas de prendre position dans le cadre de la présente commission. La MRC considère que cette compétence relève du gouvernement du Québec et des experts du domaine qui sont en mesure de formuler des recommandations adéquates à celui-ci.

La MRC souhaite tout de même partager à la commission certains enjeux qui la concernent.

2. Territoire

La MRC de La Haute-Côte-Nord, localisée à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, couvre une superficie de 12 509 km² qui s'étend sur environ 160 km de littoral, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50^e parallèle. Elle compte une population d'environ 11 000 personnes réparties dans huit municipalités et une communauté innue.

La forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC (\pm 11 000 km²). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé ainsi que sur la majeure partie du TNO, alors que la forêt privée occupe une bande de quelques kilomètres le long du fleuve. D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de la MRC par les activités économiques et récréatives qu'il génère. De leur côté, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay représentent un intérêt pour la pêche commerciale et le tourisme.

3. Vitalité et situation socio-économique

En 2018, l'indice de vitalité économique (IVÉ) de La Haute-Côte-Nord était de -12,95, dans le 5^e et dernier quintile à l'échelle provinciale. Des chiffres plus récents ne sont pas disponibles, mais les tendances laissent présager que cet indice serait davantage négatif en 2022.

Les perspectives démographiques sont aussi préoccupantes. Sur une période d'un peu plus de 30 ans (1981 à 2014), la population de la MRC a diminué de 24,7 %, soit près d'un habitant sur quatre.

Dans son document *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041* publié en octobre 2019, l'Institut de la statistique du Québec indique que si les tendances récentes se maintiennent, la Haute-Côte-Nord sera la deuxième MRC au Québec subissant la plus grande variation négative de sa population avec un écart de 21 %, soit un habitant sur cinq¹.

¹ 2019. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>

La consolidation, le développement et la diversification économique demeurent ainsi des éléments primordiaux au maintien des communautés et à l'établissement de milieux de vie attrayants et attractifs.

L'industrie touristique et les services occupent une place importante de l'économie de La Haute-Côte-Nord, mais rappelons également l'immense contribution via plusieurs centaines d'emplois des entreprises, coopératives et industries du milieu forestier.

4. Potentiel de développement éolien

Le 21 avril 2022, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il autorisera le lancement, par Hydro-Québec, de deux appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements en énergie éolienne (1 000 MW) et renouvelable (1 300 MW). Le gouvernement du Québec confirme ainsi sa volonté de positionner l'énergie éolienne et les énergies renouvelables au cœur de la transition énergétique et de l'essor économique des régions.

La Haute-Côte-Nord possède un secteur qui représente un important potentiel de développement éolien au sud de la rivière Sault-aux-Cochons, à environ 75 km au nord-ouest de la ville de Forestville.

Le secteur à potentiel éolien ne fait pas partie du scénario consultatif révisé présenté par la commission, mais est en partie inclus dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec.

La MRC demande que les projets de nature éolienne puissent évoluer et se développer sur le territoire de façon à générer de nouvelles retombées positives et contribuer à la vitalité des communautés.

5. Potentiel de développement de la villégiature et autres droits

Le scénario de conservation rend pratiquement impossible l'attribution de nouveaux baux de villégiature dans la portion nord du territoire de la MRC. À elle seule, la zone de protection du caribou représente 36 % (4 470 km²) du territoire de la MRC.

Cette portion nord se situe dans l'approche de développement de la villégiature dite « modulée » en vertu du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Côte-Nord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. L'approche modulée poursuit l'objectif de tenir compte de mesures d'aménagement relatives à la capacité de support du milieu, afin, d'une part, de réserver du territoire public libre de droits fonciers et fauniques pour les générations

futures. L'approche permet ainsi l'ouverture d'emplacement de villégiature privée à la suite d'une demande ponctuelle ou dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en valeur.²

La MRC considère qu'il devrait y avoir un meilleur arrimage entre les objectifs de conservation et les possibilités de développement de la villégiature. À titre de délégataire au niveau de la gestion foncière de la villégiature depuis 2011, la MRC a développé des connaissances du territoire et demande à participer aux échanges dans ce dossier entre le MERN et les autres ministères concernés.

Le gel de 36 % du territoire peut aussi avoir un impact sur les autres formes de droits et projets de développement : commercial, récréotouristique, industriel, etc. Il devrait ainsi y avoir des mesures d'harmonisation en matière de conservation, mais également une flexibilité dans les normes applicables et les possibilités de droits à attribuer.

Les activités récréo-touristiques (villégiature, chasse et pêche) demeurent un secteur économique important en Haute-Côte-Nord, non seulement dans la portion sud où l'on retrouve plusieurs pourvoies et zones d'exploitation contrôlée (zec), mais aussi dans la portion nord.

6. Cohabitation harmonieuse des communautés

La situation socioéconomique difficile et les enjeux importants de dévitalisation de nos communautés de même que la décroissance de la population motivent les acteurs à agir de façon concertée pour trouver ensemble des solutions adaptées au milieu et au bénéfice des citoyens.

La connaissance et la compréhension commune des acteurs locaux, de leur territoire, des enjeux, des spécificités et autres, alliées à une volonté d'agir et à l'intelligence collective devraient dicter nos actions.

7. Conclusion

En terminant, la MRC souhaite remercier les membres de la commission de l'opportunité offerte de s'exprimer et la considération des enjeux et défis qui concernent La Haute-Côte-Nord.

² 2005. Plan régional de développement du territoire public. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. file:///C:/Users/directeur%20adjoint/OneDrive%20-%20MRC%20HCN/Bureau/PL_PRDTP-CN_MERN.pdf